



International Organization for Migration (IOM)  
Organisation internationale pour les migrations (OIM)  
Organización Internacional para las Migraciones (OIM)

**CONSULTATIONS INFORMELLES  
SUR LE DIALOGUE INTERNATIONAL  
SUR LA MIGRATION**

**IC/2011/3**

Original : anglais  
Genève, le 18 avril 2011

**DIALOGUE INTERNATIONAL SUR LA MIGRATION 2011**

***L'avenir des migrations : Renforcer les capacités face aux changements***

28 avril 2011

**DIALOGUE INTERNATIONAL SUR LA MIGRATION 2011**  
***L'avenir des migrations : Renforcer les capacités face aux changements***

1. Le présent document fait le point sur les activités menées dans le cadre du Dialogue international sur la migration (IDM) en 2011, et propose deux thèmes dominants possibles parmi lesquels les Membres pourront choisir celui qui guidera l'IDM en 2012.

**IDM 2011 : L'avenir des migrations : Renforcer les capacités face aux changements**

2. Le premier atelier d'intersession de l'IDM en 2011 s'est tenu à Genève les 29 et 30 mars 2011 sur le thème « Changement climatique, dégradation de l'environnement et migration ». Cet atelier a réuni 230 personnes dont, respectivement, 80 et 16 représentants de gouvernements et d'organisations internationales, et 29 représentants d'organisations non gouvernementales, du secteur privé, des milieux universitaires et des médias<sup>1</sup>.

3. Cet atelier reposait sur l'idée qu'une approche globale de la gestion de la migration environnementale doit s'assigner les objectifs suivants : a) minimiser autant que possible la migration forcée induite par des facteurs environnementaux ; b) offrir aide et protection aux populations touchées et trouver des solutions durables ; et c) faire en sorte que la migration procède d'une stratégie d'adaptation.

4. L'approche préconisée par l'OIM pour gérer la migration environnementale s'articule autour de cinq grands éléments : a) *prévenir* la migration forcée en réduisant les pressions migratoires, par exemple par l'adoption de mesures d'adaptation au changement climatique et de réduction des risques de catastrophe sur place ; b) *préparer* les migrations et les déplacements, qui, parfois, sont nécessaires et légitimes aux fins d'adaptation et de survie ; c) *gérer* la migration de façon à protéger et à aider ceux qui se déplacent ; d) *atténuer* les incidences potentiellement négatives des migrations forcées ou massives sur l'environnement et les populations des régions de transit et de destination ; et e) *s'atteler* à la question de la migration environnementale selon une approche globale qui associe des mesures relatives à la migration environnementale à la planification du développement durable et contribue à faire de la migration une stratégie d'adaptation.

5. Les discussions ont porté plus particulièrement sur trois grands domaines de renforcement des capacités : le développement des connaissances et l'amélioration de la collecte de données ; la consolidation des cadres politiques, institutionnels, administratifs et juridiques ; et le renforcement des capacités opérationnelles et techniques. Les participants ont insisté sur la nécessité d'appréhender la migration environnementale sous tous ses aspects, notamment sur les moyens d'établir un lien entre la gestion des migrations et l'adaptation au changement climatique, la réduction des risques de catastrophe et le développement durable. Ils ont aussi souligné l'importance des mesures de préparation aux éventuelles conséquences migratoires du changement climatique, dont, par exemple la mise en place de mécanismes de protection et d'aide à ceux qui sont contraints de se déplacer en raison de facteurs environnementaux.

---

<sup>1</sup> On trouvera de plus amples informations sur l'atelier, dont le résumé de la Présidence, l'ordre du jour définitif, la liste des participants, le document de travail et les exposés sur le site : [www.iom.int/idmclimatechange/lang/en](http://www.iom.int/idmclimatechange/lang/en).

6. Un résumé des discussions de l'atelier et des propositions d'action future sont reproduits à l'annexe du présent document.

7. Le second atelier d'intersession, dont les dates ont été provisoirement fixées aux 12 et 13 septembre 2011, se tiendra à Genève sur le thème « Cycles économiques, évolution démographique et migration ». Il sera axé sur l'élaboration de politiques migratoires qui concilient avec efficacité les besoins du marché du travail et l'évolution démographique. A partir des enseignements tirés de la récente crise économique mondiale, cet atelier offrira l'occasion de mieux comprendre les incidences des fluctuations économiques sur la migration, compte tenu de paramètres démographiques plus vastes. Il doit en outre permettre d'évaluer l'efficacité des diverses politiques migratoires adoptées par les gouvernements face au ralentissement économique. Conformément au thème dominant de l'IDM 2011, cet atelier accordera une attention particulière aux capacités requises dans ce domaine d'élaboration des politiques migratoires. Comme à l'accoutumée, l'Administration serait heureuse de recevoir des suggestions d'études de cas et d'orateurs ou toute autre contribution de la part des Membres.

### **IDM 2012 : Thèmes proposés**

8. L'Administration saisit cette occasion pour demander aux Membres de choisir, parmi les propositions ci-après, un thème dominant pour l'IDM 2012, ou de formuler des propositions de remplacement. Les deux thèmes proposés ci-après permettent chacun de tirer parti des discussions menées à ce jour dans le cadre du Dialogue international sur la migration, et d'approfondir l'examen de certains aspects de la migration qui ont été jugés prioritaires sans toutefois encore avoir reçus toute l'attention qu'ils méritent. En outre, le savoir et l'expérience organisationnels que possède l'OIM en la matière contribuera directement au dialogue sur les politiques à mener.

#### ***Première proposition : La gestion des migrations dans les situations de crise***

9. Ce thème dominant permettrait d'aborder l'ensemble des problèmes politiques et opérationnels qui surgissent lors de déplacements de populations induits par une crise ou une situation d'urgence humanitaire complexe. Les conflits, les désordres et les catastrophes naturelles provoquent la fuite, souvent massive, de populations en quête d'un refuge ailleurs. Les Etats dits « fragiles » ou « désintégrés » peuvent être une source d'émigration, tandis que les lendemains de conflits ou de crises peuvent occasionner des flux migratoires spécifiques, y compris des flux de retour. Les déplacements, internes ou transfrontières, peuvent avoir par la suite des répercussions régionales. Ce type de migration forcée peut laisser les populations dans un état d'extrême vulnérabilité et place les pouvoirs publics face à une tâche particulièrement complexe.

10. Les interventions à l'intersection entre les situations de crise, les situations d'urgence humanitaire complexes et les situations de mobilité humaine doivent pouvoir s'appuyer sur un large éventail de capacités, ressources, mécanismes et partenariats pour soulager la souffrance humaine et protéger et aider les populations touchées (surtout les groupes les plus vulnérables), et concevoir des solutions à long terme. Parmi les nombreuses questions pouvant être examinées dans le cadre de ce thème, citons : les « flux migratoires mixtes », composés de migrants, de demandeurs d'asile, de migrants introduits clandestinement dans un pays ou de victimes de la traite, ou encore d'autres groupes présentant des besoins et des

vulnérabilités spécifiques ; les déplacements internes et les déplacements en milieu urbain ; les droits de l'homme et la sécurité humaine dans les situations d'urgence humanitaire et complexes ; les besoins des groupes vulnérables, tels que les enfants non accompagnés ; la réinstallation de longue durée ; ou encore le retour après une situation d'urgence. Le sort tragique des migrants en détresse appelle une attention particulière : dans les pays en crise, les non-nationaux, tels les travailleurs migrants, sont souvent plongés dans un état de vulnérabilité et de précarité considérables lorsqu'ils sont pris dans des situations de conflit ou d'urgence.

11. En résumé, les principales questions qui pourraient être posées dans le cadre des discussions sur ce thème pourraient être, entre autres, les suivantes : Que faire pour se préparer à des mouvements potentiellement massifs induits par des crises ou des situations d'urgence humanitaire complexes ? Comment lancer sans délai et avec efficacité des mesures de riposte à de tels événements ? Que faire pour que les déplacements ne se prolongent pas indûment ?

### *Seconde proposition : Famille et migration*

12. Ce thème permettrait d'attirer l'attention sur la famille migrante, dont les membres sont des acteurs clés non seulement quand ils accompagnent un émigrant, mais aussi quand ils restent au pays. Bien que la migration pour raisons familiales soit la principale voie d'entrée légale dans les pays d'immigration traditionnels, l'intérêt des politiques était essentiellement axé sur le rôle et le sort des migrants primaires. Ce thème serait l'occasion de se pencher plus particulièrement sur les questions et les moyens d'action concernant la migration des jeunes et des enfants, d'autant qu'à l'échelle mondiale, on estime à 33 millions le nombre de migrants de moins de vingt ans, ce qui représente une part non négligeable de la population de migrants<sup>2</sup>. La dynamique de la migration familiale peut être analysée sous l'angle des coûts et avantages sociaux, économiques et humains de la migration. Elle peut aussi influencer directement sur le lien entre la migration et la réalisation des objectifs de développement. Cet atelier permettrait de mettre en commun des expériences et de dégager les principaux domaines d'action.

13. La migration familiale présente des difficultés particulières, non seulement parce qu'elle touche à de nombreux domaines d'élaboration des politiques (politiques sociales et éducatives, politiques de la santé et du travail, etc.), mais aussi en raison de ses conséquences à long terme : les décisions et les mesures prises aujourd'hui peuvent, à l'avenir, avoir des incidences sur, par exemple, la cohésion sociale ou les caractéristiques du marché du travail. Les discussions pourraient porter, entre autres, sur l'évolution des politiques en matière de regroupement familial, la migration par mariage, la mobilité et l'accès du conjoint/des membres de la famille au marché du travail et à l'emploi (sans oublier les questions concernant la reconnaissance des diplômes, la formation et la déqualification dans le pays de destination). La problématique des enfants non accompagnés a largement retenu l'attention des politiques, de même que les difficultés que rencontrent les enfants restés au pays. Ces aspects sont indissociables des vulnérabilités et des défis liés à la réalisation à long terme des objectifs de développement. La migration des jeunes, leur éducation et leur accès à l'emploi

---

<sup>2</sup> Children, Adolescents and Migration: Filling the Migration Gap. Fiche d'information réalisée par l'UNICEF avec l'appui du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, du PNUD et de l'Université de Houston. Novembre 2010.

appellent eux aussi un examen approfondi. Dans tous ces domaines, la prise en considération des sexospécificités est fondamentale si l'on veut comprendre la réalité de la migration familiale et élaborer des politiques adaptées.

14. Dès qu'un thème dominant aura été retenu, des idées plus précises pour des ateliers sur ce thème seront proposées aux Etats Membres, parmi lesquelles ceux-ci effectueront un choix lors des prochaines consultations sur l'IDM (à l'automne 2011). Comme pour toutes les activités se rapportant à l'IDM, des partenaires seront recherchés pour organiser les ateliers correspondants, et diverses parties prenantes seront encouragées à y participer, selon les thèmes précis des ateliers d'intersession retenus par les Membres.

## Annexe

### Organisation internationale pour les migrations

#### Dialogue international sur la migration 2011

#### **ATELIER D'INTERSESSION SUR LE THEME : CHANGEMENT CLIMATIQUE, DEGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT ET MIGRATION**

#### **RESUME DE LA PRESIDENCE**

Dans le cadre du Dialogue international sur la migration organisé chaque année par l'OIM – guidé, en 2011, par le thème *L'avenir des migrations : renforcer les capacités face aux changements* – les Membres de l'Organisation avaient choisi de consacrer l'atelier d'intersession tenu à Genève (Suisse) les 29 et 30 mars 2011<sup>1</sup> au thème « Changement climatique, dégradation de l'environnement et migration ». A cette occasion, les participants ont dégagé certains domaines clés dans lesquels les pouvoirs publics et les institutions peuvent être amenés à renforcer leurs capacités afin de pouvoir gérer les rapports complexes entre l'évolution du climat, la dégradation de l'environnement et la mobilité humaine.

Cet atelier reposait sur l'idée qu'une approche globale de la gestion de la migration environnementale devrait s'assigner les objectifs suivants : minimiser autant que possible la migration forcée induite par des facteurs environnementaux ; dans les cas de migration forcée, offrir aide et protection aux populations touchées et trouver des solutions durables ; et, enfin, faire en sorte que la migration procède d'une stratégie d'adaptation au changement climatique.

Trois grands domaines de renforcement des capacités ont été dégagés : le développement des connaissances et l'amélioration de la collecte de données ; la consolidation des cadres politiques, institutionnels, administratifs et juridiques, et le renforcement des capacités opérationnelles et techniques.

Résumant les discussions, une série de messages clés sont énoncés ci-après. Des propositions d'activités futures destinées à faire avancer les conclusions de l'atelier sont également formulées.

---

<sup>1</sup> Le document de travail de l'atelier intitulé *Changement climatique, dégradation de l'environnement et migration*, ainsi que d'autres documents de conférence peuvent être consultés à l'adresse : [www.iom.int/idmclimatechange/lang/fr](http://www.iom.int/idmclimatechange/lang/fr)

## **MESSAGES CLES**

### **1. Liens entre le changement climatique, la dégradation de l'environnement et la migration :**

- Comme toutes les formes de migration, la migration environnementale a de multiples causes. Le rapport de causalité entre l'environnement et la migration est loin d'être simple.
- Bien que les éléments d'information empiriques demeurent insuffisants et exigent d'être étoffés, il est admis que les facteurs environnementaux jouent un rôle considérable et de plus en plus déterminant dans les phénomènes migratoires.
- La migration environnementale revêt diverses formes : elle peut être interne, régionale ou internationale, temporaire ou permanente, forcée ou volontaire, ou encore présenter plusieurs de ces caractéristiques. Il a été souligné à maintes reprises que la distinction entre migration forcée et migration volontaire était vague.
- Il a été reconnu que, eu égard à la complexité du phénomène, il était malaisé d'arrêter des définitions claires et une terminologie standard. Les participants se sont néanmoins accordés à reconnaître qu'il y avait lieu d'éviter d'employer le terme « *réfugié* environnemental/climatique » en raison du sens particulier du mot « *réfugié* » en droit international.
- L'importance de préparer les migrations internes, notamment rurales – urbaines, a été mise en relief tout au long de l'atelier, de même que la nécessité de tenir compte de l'urbanisation croissante et des vulnérabilités des villes et des citoyens face au changement climatique.
- Il a été reconnu que, dans le contexte du changement climatique et de la dégradation de l'environnement, la migration peut être tout à la fois le problème et la solution. Lorsque les déplacements sont source de préjudices et de souffrances, il faut faire en sorte de stabiliser autant que possible les populations. Il n'en reste pas moins que le rôle positif de la migration en tant que stratégie d'adaptation potentielle a été maintes fois mis en évidence.
- Les participants ont réfléchi à la question de savoir comment parler *des* et *avec les* populations touchées par les changements climatiques et leurs éventuelles conséquences migratoires.
- Les orateurs ont attiré l'attention sur l'importance de la notion de vulnérabilité, tout en insistant sur la nécessité de l'utiliser avec précaution. Souvent, les populations les plus vulnérables sont aussi celles qui *ne sont pas* capables de se déplacer.

### **2. Capacités et processus d'élaboration des politiques :**

- Les participants ont vivement plaidé en faveur de processus participatifs et ouverts associant le plus directement et le plus tôt possible les populations touchées.

- Les intervenants ont insisté sur la nécessité de concentrer les interventions et l'attention en priorité sur les communautés locales. L'importance des consultations, de la formation et du renforcement des capacités à l'échelle locale a été soulignée.
- L'attention a été attirée sur les capacités des pays en développement et des pays les moins avancés qui, plus que d'autres, risquent de souffrir des effets de la dégradation de l'environnement et du changement climatique.
- Un appel a été lancé pour que des crédits suffisants soient systématiquement prévus et pour que les ressources soient planifiées à long terme, notamment pour pouvoir disposer d'une plus grande marge de manœuvre lors d'interventions dans des situations d'urgence.
- Les participants ont réaffirmé l'importance d'adopter des stratégies fondées sur les droits de l'homme pour faire face à la migration environnementale, et ont estimé que, pour s'attaquer aux multiples manifestations de la migration environnementale, le mieux serait de déployer des stratégies juridiques sur plusieurs fronts.
- Pour commencer, il a été proposé que les responsables politiques tirent pleinement profit de l'ensemble des lois et instruments existants, que leurs dispositions soient impératives ou non contraignantes (droit humanitaire, droit relatif aux droits de l'homme et droit des réfugiés, instruments relatifs aux déplacements internes, à la gestion des catastrophes, à la migration légale, etc.)
- Les intervenants ont insisté sur l'utilité d'établir un lien, dans le cadre de stratégies globales d'élaboration des politiques, entre les systèmes de gestion des migrations et d'autres objectifs politiques en matière d'adaptation au changement climatique, de réduction du risque de catastrophe, d'interventions humanitaires et de développement durable.
- Les discussions ont mis en relief l'urgence d'agir : même si toutes les conséquences des changements climatiques ne sont pas visibles aujourd'hui, et même si nos connaissances sur la migration environnementale sont encore très lacunaires, il est impératif de prendre des mesures sans tarder.
- Une volonté politique affirmée et la mise en place de partenariats sont des conditions indispensables si l'on veut mieux être à même de faire face à la migration environnementale.

## **MESURES A PRENDRE**

Les discussions menées lors de l'atelier ont permis de dégager un certain nombre d'activités futures éventuelles dans les trois domaines de capacités suivants : le développement des connaissances et l'amélioration de la collecte de données ; la consolidation des cadres politiques, institutionnels, administratifs et juridiques ; et le renforcement des capacités opérationnelles et techniques.

### **1. Développement des connaissances et amélioration de la collecte de données :**

- Mettre en place un programme de recherche stratégique pour améliorer les données et les connaissances sur les liens entre la migration et l'environnement, comme l'avait



également recommandé le Forum mondial sur la migration et le développement en 2010, dans le cadre de sa table ronde 3.2, notamment en adoptant les mesures suivantes :

- Elaborer des cadres analytiques qui permettent d'isoler les facteurs climatiques qui déterminent la migration ;
  - Analyser la manière dont d'autres facteurs (sexospécificités, conflits, ou éléments économiques, politiques ou culturels) influent sur les facteurs environnementaux et se répercutent sur les vulnérabilités et les migrations ;
  - Adopter des méthodes fondées sur des scénarios pour broser un tableau plus précis des schémas et flux migratoires futurs provoqués par les changements climatiques et la dégradation de l'environnement ;
  - Préciser la terminologie qui se rapporte à la migration environnementale.
- Etablir des rapports par pays ou par région, notamment pour les pays les plus vulnérables, afin d'évaluer les données existantes sur les questions relatives au couple migration et environnement, et diffuser les enseignements tirés.

## **2. Consolidation des cadres politiques, institutionnels, administratifs et juridiques :**

- Concevoir des stratégies qui associent les pouvoirs publics ainsi que les acteurs privés et non gouvernementaux locaux à tous les stades de l'élaboration des politiques, depuis l'évaluation des besoins jusqu'à la planification et la mise en œuvre.
- Développer les processus de consultation et de coopération régionaux pour faire face aux questions posées par les migrations et l'environnement/le changement climatique, éventuellement de concert avec des organismes régionaux et/ou des processus consultatifs régionaux sur la migration.
- Nouer des partenariats à tous les niveaux et avec un large éventail d'acteurs, par exemple à la faveur d'une coordination interministérielle ou d'une collaboration interinstitutions, ou en réunissant les diverses parties prenantes – migrants, climatologues, acteurs humanitaires et spécialistes du développement.
- Elaborer des stratégies qui facilitent la migration régulière induite par des facteurs environnementaux, et mettre au point des solutions pour ceux qui, déjà, sont contraints de se déplacer, y compris l'autorisation temporaire de séjour pour les migrants environnementaux, ou encore des modèles de protection temporaire.

## **3. Renforcement des capacités opérationnelles et techniques :**

- Elaborer des mesures et des programmes de préparation pour prévenir et gérer les déplacements et réduire au minimum les incidences de la migration forcée en cas de catastrophe naturelle, en mettant en place des systèmes d'alerte précoce, en établissant des plans de secours et en développant les capacités d'assistance et de protection humanitaire, notamment à l'intention des groupes les plus vulnérables.
- Donner la priorité aux communautés locales, notamment dans les régions vulnérables, dans le cadre de mesures visant à atténuer les incidences négatives des facteurs

environnementaux sur les moyens de subsistance, et à se préparer aux mouvements de populations potentiels.

- Elaborer des stratégies globales de gestion des migrations en intégrant les mesures de réduction des risques de catastrophe, de gestion des risques de catastrophe, et d'adaptation au changement climatique dans les politiques de gestion des migrations existantes, afin qu'elles servent d'outils et de cadres favorisant le développement durable.
- Faire en sorte que la migration procède d'une stratégie d'adaptation en introduisant les questions migratoires dans des outils existants, tels que les plans d'action nationaux pour l'adaptation, les documents de stratégie de réduction de la pauvreté, ou encore les programmes nationaux de lutte contre le changement climatique.

Conformément aux priorités définies par les Membres de l'OIM, compte tenu du mandat<sup>2</sup> et de l'expérience de l'Organisation, et en partenariat avec les organisations pertinentes, l'OIM continuera d'appuyer et de faciliter la gestion de la migration environnementale.

Genève, le 30 mars 2011

---

<sup>2</sup> Constitution et stratégie de l'OIM : Résolution du Conseil n° 1150 (XCIII) et annexe.